



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats emploi solidarité

Question écrite n° 43078

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur les interrogations des associations d'insertion quant au régime des contrats emploi solidarité pour l'année 2005. Ce dispositif est un outil d'insertion efficace offrant à une population socialement fragilisée une formation et un cadre d'existence stabilisé. C'est pourquoi, les associations d'insertion, dont le rôle social primordial n'est plus à démontrer, souhaiteraient connaître dans les meilleurs délais les intentions du Gouvernement quant au nombre global des contrats qui sera proposé et à leur taux de prise en charge par l'État. Ces associations ont un besoin urgent d'obtenir des éléments de réponse afin d'être en mesure d'anticiper leurs programmes et de pérenniser leurs projets en cours. Dès lors, elle le remercie de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement pour l'année à venir.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43078

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5054

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)